



République Française
Ville de Clamecy

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le 26/06/2026
ID : 058-215800798-20260624-D2026_107-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 24 juin 2026 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 17 juin 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme FAULE, M. ALCALDE, Mme DUQUE, M. RIVIERE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. TAUPENOT, Mme DIMPRES, M. GIRAULT, Mme LEBON, M. GUENOT, Mme DABET, M. DAMAR, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. BARIEZ, Mme LAMY, M. JEANNOT, M. GELOT, Mme CROUIN, M. GUIHO, M. MECHIN et Mme COTTON.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MEFTAH et M. DAPOIGNY avaient respectivement donné procuration à Mme FAULE et à M. RIVIERE.

Était absent : M. Riant.

Secrétaire de séance : M. Michaël BARIEZ.

D 2026-107 : CELLULE AGRO-ENVIRONNEMENTALE : ETUDE PAIEMENT POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX ET PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la première campagne des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) arrive prochainement à son terme. Afin d'en évaluer la pertinence, l'efficacité et la cohérence, il est proposé de réaliser un audit portant sur les six années de mise en œuvre du dispositif, de 2021 à 2026.

Jusqu'à présent, les PSE ont été financés à 100 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN). La prochaine campagne reposera sur un nouveau plan de financement, avec une participation de l'AESN à hauteur de 80 % et un cofinancement des collectivités de 20 %.

Dans ce contexte, l'audit permettra d'apprécier la faisabilité de la poursuite du dispositif dans ce nouveau cadre financier, de définir les modalités éventuelles de sa reconduction et d'évaluer les conséquences de l'augmentation du reste à charge pour les collectivités partenaires.

L'étude, dont le montant est inférieur au seuil des marchés formalisés, a fait l'objet d'une consultation menée du 9 avril au 6 mai. Trois offres ont été reçues. À l'issue de l'analyse, l'offre du bureau d'études Écodécision a été retenue avec une note globale de 9/10, contre 7,5/10 et 7,4/10 pour les deux autres candidats.

Sous réserve de l'attribution de la subvention sollicitée, cette étude sera financée à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN). Le solde de 20 % sera réparti entre les communes de Clamecy et de Brinon-sur-Beuvron au prorata du nombre d'abonnés au réseau d'eau potable, soit :

- Clamecy : 2 996 abonnés (94,48 %) ;
- Brinon-sur-Beuvron : 175 abonnés (5,52 %) ;
- Total : 3 171 abonnés.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT (€)		Recettes HT (€)		
Étude	42 000	AESN	80 %	33 600
		Communes (répartition selon le nombre d'abonnés, total de 3 171)	20 %	
		<i>Commune de Brinon-sur-Beuvron (175 abonnés)</i>	<i>1,10 %</i>	<i>463,58</i>
		<i>Ville de Clamecy (2 996 abonnés)</i>	<i>18,90 %</i>	<i>7 936,42</i>
TOTAL Dépenses	42 000	TOTAL Recettes		42 000

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DESIGNER l'entreprise Écodécision pour réaliser l'audit du dispositif PSE de la campagne 2020-2026 et sa possible reconduction ;
- APPROUVE le plan de financement tel que présenté ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Dépense inscrite au Budget annexe Eau 2026 à l'article 617.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
 Le Maire,

